

Ecoles publiques. Le Conseil vote une motion pour le gel des fermetures de classes

La carte scolaire 2021-2022 prévoyant deux suppressions d'emplois à La Ferté-Macé, le Conseil municipal a voté une motion lors de sa réunion du 20 février.

En ouverture de séance, le maire Michel Leroyer a indiqué que la carte scolaire en préparation prévoit le retrait : d'un emploi dédié au dispositif (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'école primaire Paul-Souvray et un emploi sur l'école primaire Jacques-Prévert. « **Elle ne correspond ni à la nécessité de respecter les règles de distanciation physique, ni au besoin d'accompagnement renforcé des élèves** », a observé le premier édile.

Moratoire

La motion votée à l'unanimité par le Conseil fait valoir que « **le confinement du printemps dernier, les cours en distanciel, les protocoles sanitaires, justifient une élaboration des mesures de carte scolaire tournant le dos à une gestion strictement compatible dans la plus grande concertation avec les acteurs de terrain** ».

Pour les élus fertois « **la situation sanitaire, le rebond épidémique et toutes ses conséquences humaines, sociales et économiques, exigent une attention et un soutien particulier aux enfants et aux jeunes** ». Aussi, ils demandent au Ministre de l'Education nationale « **le maintien de l'ensemble des moyens dévolus jusqu'alors aux établissements scolaires et un moratoire sur les mesures envisagées pour la rentrée** ».



Un poste est menacé au groupe scolaire Prévert.